OPÉRATION PRIME D'INSERTION POUR LES DIPLÔMÉS À SKIKDA

1 100 postes attribués à 19 000 primo demandeurs

Le non-paiement des employés, recrutés au titre de la prime d'insertion pour les diplômés (PID ou ex-CPE), et le faible quota alloué à la wilaya sont les deux problèmes auxquels sont confrontés les responsables en charge du dispositif et les recrues.

L'opération d'attribution des postes, chapeautée par la direction des affaires sociales de la wilaya de Skikda, a été clôturée en décembre sous la nouvelle appellation en vigueur depuis mars 2008.

1 100 postes (7 700 pour les universitaires et 3 300 pour les TS issus des instituts et centres de formation professionnelle) ont été accordés pour 19 000 primo demandeurs inscrits à la DAS depuis le transfert des dossiers de la direction de l'emploi.

Lancé en juin et clôturé en décembre, le pourvoi des postes a duré 6 mois. Une commission, représentée par les éléments de la DAS et les représentants de l'Agence de développement social de Annaba, en a été chargée.

Concernant le premier point, le DAS, lors d'un entretien qu'il nous a accordé, affirme que le budget est disponible dans les caisses de l'ADS de Annaba. Il est de l'ordre de 139 034 730 dont 108 074 820 destinés au PID.

«Y sont inclus également les arriérés des salaires au titre de l'exercice 2008», explique-t-il. Le restant, à savoir 30 965 910 DA, est réservé au payement des recrues dans le cadre de la prime d'activité et d'insertion sociale (PAIS) (l'ex-emploi de jeunes).

Les causes à l'origine du retard de payement sont, de l'avis de notre interlocuteur, au nombre de quatre. La première est liée au retard de transmissions des listes de pointage. La deuxième au déficit dans la gestion des collectivités locales.

«Le bon suivi administratif fait défaut, on peine à respecter et à bien établir les procédures d'admission des nouvelles recrues : établissement des procès-verbaux d'installation, signature des contrats entre l'organisme employeur et l'employé, envoi des données nécessaires à notre direction…», explique le DAS. La troisième, «la dotation budgétaire via les caisses de l'ADS, tarde parfois à nous être versée». La quatrième et dernière concerne la gestion du lourd passif légué par la direction de l'emploi.

«On est en train de gérer les arriérés des salaires des recrues au titre des exercices 2006 et 2007 !» Plus de six mois se sont écoulés, et les premières des 1 100 recrues n'ont encore perçu aucun centime.

Au sujet du deuxième point, le DAS nous signale qu'une demande de révision à la hausse du nombre de postes a été introduite auprès des services compétents du ministère de la Solidarité nationale, la Famille et la Communauté nationale à l'étranger.

«Notre objectif est d'avoir 4 000 postes dans le cadre du PID pour Skikda. Pour cela, nous avons plaidé la situation de Skikda sur les plans social, économique et académique. Des arguments convaincants ont été avancés. Nous attendons l'approbation de la tutelle. Gageons qu'en mars, date d'attribution des postes, ce sera mieux que les années écoulées», nous dira le directeur des affaires sociales. Il n'en demeure pas moins que même 4 000 postes, c'est un peu moins du quart des demandes formulées.

Une demande qui va crescendo, au vu du nombre sans cesse grandissant des promotions sortantes de l'université et des instituts et centres de formation professionnelle.

Certes, le dispositif PID ne concerne que les institutions publiques et administratives, mais il est toujours peu satisfaisant des besoins réels. Il faut seulement prendre l'exemple du nombre des inscrits diplômés en droit pour s'en rendre compte : 4 000, soit plus des recrues actuelles.

Il y a lieu de souligner qu'une nouveauté été introduite par se dispositif. Il s'agit de l'établissement d'une convention entre l'organisme employeur relevant exclusivement du secteur économique public et la DAS. Deux importantes décisions bénéfiques pour les admis dans le cadre du PID.

La première, leur donner la priorité à l'accès aux postes budgétaires lancés par la direction compétente. La deuxième, mettre sur un pied d'égalité les employés permanents en termes d'obligations et de droits.

L'attribution des postes a concerné, par ordre décroissant, les spécialités suivantes : informatique, sciences économiques, comptabilité, génie civil, architecture, médecine et droit. La grosse part a été engloutie par la direction de l'éducation, avec 80 postes, suivie par le secteur de la justice et la Dlep respectivement avec 70 et 60 postes. Les communes ont eu droit à une fourchette entre 6 à 25 postes, et ce, en fonction des besoins locaux.

Pour la distribution requise, la commission a recouru au système de pondération (la notation) en se basant sur trois critères essentiels : l'ancienneté du diplôme, la situation familiale et la situation sociale.

Dans le souci de donner une chance au grand nombre des primo demandeurs et de permettre aux organismes employeurs un meilleur tri des candidats, il y a eu l'envoi de beaucoup de profils recherchés pour chaque poste.

Comme de coutume, quelques irrégularités sont à relever, comme exemple, cette licenciée en droit 2002 toujours au chômage, alors qu'un diplômé d'une filière technique de l'année 2006 a été admis.

Plus d'équité dans la prochaine attribution et payement ponctuel et régulier des admis sont les deux plus grandes préoccupations.

Zaïd Zoheir

ALGER

270 projets d'infrastructures réalisés en 2008 dans des zones enclavées

Deux cent soixante-dix projets d'infrastructures socioéconomiques ont été réalisés dans des zones enclavées au cours de l'année 2008 dans le cadre du Programme de développement communautaire, a-t-on appris auprès de l'Agence du développement social (ADS).

«Au total 270 projets d'infrastructures socio-économiques ont été réalisés dans près de 200 zones enclavées situées dans des communes pauvres au cours de l'année 2008, dans le cadre du Programme de développement communautaire», a indiqué le directeur général de l'ADS, M. Djamel-Eddine Bensenan.

«Ces projets, représentant une enveloppe financière de 698 millions de DA, visent à améliorer les conditions de vie des populations vivant dans ces zones», a-t-il ajouté.

Les 270 projets d'infrastructures ont été réalisés dans des zones ciblées par les cellules de proximité de l'ADS et font partie de 544 projets programmés, d'un montant de 2 milliards de DA, dans le cadre du développement communautaire au niveau des Hauts-Plateaux et du Sud. Ces infrastructures socioéconomiques, réalisées à la demande des populations en collaboration avec les élus locaux, portent notamment sur des salles de lecture, des salles de soins, des fontaines, l'éclairage public, etc.

Le Programme de développement communautaire prévoit une contribution des populations bénéficiaires de 5 à 10% au coût du projet, ainsi qu'une participation aux travaux (main-d'œuvre) dans le but de responsabiliser ces populations sur la nécessité d'entretenir et préserver ces infrastructures.

APS

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

Qui se soucie du bon usage de l'argent public ?

L'Agence nationale d'assainissement a confié à un bureau d'études français (Saunier-Associés), une mission aux fins d'établir un diagnostic et réhabiliter le réseau d'assainissement des eaux de Bordj-Bou-Arréridj et de Sétif. Le coût de cette étude est de 17 milliards de centimes. La protection de la ville des crues des quatre oueds notamment : oued Slib, oued Ourdj, oued Boumergued et oued Merissane, et la remise en l'état du réseau d'assainissement des eaux coûteront au minimum 75 milliards de centimes.

Et pour cause : le réseau d'assainissement des eaux est à 45 % défectueux, à telle enseigne que l'Office national d'assainissement a effectué uniquement pour l'année 2008, 12 000 interventions dans le chef-lieu de wilaya, 7 200 pour la daïra de Ras-El-Oued, 8 400 pour la commune de Aïn-Tagrout et enfin 4 200 pour la daïra de Bordj-Ghedir. Au total, il y a eu 21 800 interventions, dont le montant s'élève à 650 millions de centimes. Les techniciens de l'ONA de Bordj-Bou-Arréridj qui ont la rude tâche racontent que lors de leurs multiples interventions pour assainir les conduites des eaux usées, ils trouvent des carcasses d'animaux, des ordures ménagères, des moteurs, du sable mélangé à du ciment, des carcasses d'appreils électroménagers, des pneus, etc.

Cela est dû à l'incivisme des citoyens, des entreprises du bâtiment qui jettent les gravats dans les regards à tampons, et les avaloirs. Plus grave, ce sont les entreprises engagées par les APC, qui ont couvert à 80 % les regards à tampons et les avaloirs, voilà comment est gaspillé l'argent public dans la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj.

Pourtant, le code des marchés publics est clair, il a pour objet de garantir la liberté et l'égalité d'accès à la commande publique, ainsi que le bon emploi des deniers publics, il développe à cette fin un ensemble de règles et de procédures qui privilégient la transparence et la collégialité dans la prise de décision pour le choix de l'entreprise.

Le dysfonctionnement est visible, la direction technique chargée du contrôle et du suivi des travaux par les APC, ainsi que d'autres directions ont été défaillantes soit par incompétence, soit par le fait d'un passe-droit ; les deux ont un coût énorme dans la gestion de la cité. Mais on peut expliquer la situation de la manière suivante : «Nous sommes dans un pays non démocratique, dans lequel les dirigeants, en l'absence de séparation des pouvoirs, ne sont soumis à aucun contrôle sérieux, offrant un terrain propice à la corruption et, plus généralement, à la confusion des intérêts privés et de l'intérêt public. Les responsables publics ne ressentent aucun scrupule à retirer un profit personnel de leurs prérogatives. De nos jours, cette confusion d'intérêt constitue une caractéristique commune pour la plupart des villes d'Algérie, où un homme, une famille, un parti politique ou un clan détiennent les leviers de la puissance publique pour en tirer une plus-value au détriment du peuple.

Layachi Salah-Eddine

SOLIDARITÉ AVEC LES PALESTINIENS

20 à 30 000 personnes au rendez-vous de Ghaza

20 000 citoyens environ ont parcouru les artères principales de la ville de Bordj-Bou-Arréridj, scandant des slogans de soutien à Ghaza. Des femmes, des jeunes filles, des personnes âgées et des jeunes se sont regroupés devant l'ancien siège de la wilaya pour se rendre dans une marche pacifique vers l'actuel siège de l'exécutif, situé à la sortie ouest du chef-lieu. Il aura fallu à peine une dizaine de minutes pour que l'espace du siège soit complètement envahi par les marcheurs. Notons que les forces de l'ordre n'ont pas eu à intervenir.

Saâdène Ammara

BÉJAÏA

Démantèlement d'un réseau de vol de véhicules

Une bande de malfaiteurs, composée de quatre personnes spécialisées dans le vol de voitures, a été neutralisée par les éléments de la police judiciaire de Béjaïa la semaine écoulée, selon une source sécuritaire. Agés entre 23 et 25 ans, les quatre individus originaires de la ville de Béjaïa qui sévissaient au niveau du chef-lieu de la wilaya ciblaient, selon la même source, des voitures de marque Hyundai Accent, Chevrolet et des petits camions asiatiques pour les acheminer vers la wilaya de M'sila avant de les revendre moyennant une modique somme d'argent ne dépassant pas les 25 millions de centimes.

L'arrestation de la bande a permis la récupération de quatre véhicules qu'elle s'apprêtait vraisemblablement à acheminer vers la wilaya de M'sila, précise notre source. Les quatre mis en cause, placés sous mandat de dépôt, devaient comparaître hier devant le juge près la cour de Béjaïa.

A. K.